

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_227 : AVENANT N°3 À LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Fabien LACOSTE (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

N° DEL2018_227 : AVENANT N°3 À LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

Lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 a été approuvée la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La convention a été signée le 22 décembre 2015 par l'Etat, la communauté d'agglomération et l'Office Public de l'Habitat du Tarn. La convention constitue une annexe du contrat de ville.

L'abattement de TFPB permet au bailleur social de financer des actions de renforcement de la qualité de vie des locataires ou des dispositifs spécifiques aux quartiers dans un objectif d'amélioration des conditions de vies des habitants.

Conformément à la convention, l'actualisation annuelle du plan d'actions doit faire l'objet d'avenants.

Par la présente délibération, je vous présente l'avenant n°3 proposant le plan d'actions pour l'année 2019.

Les enjeux financiers d'abattement de la TFPB par quartiers concernés sont les suivants :

Quartiers	Cantepau	Lapanouse Saint-Martin	Rayssac - Veyrières
Nb total de logements bénéficiant de l'abattement	1 095	548	700
Estimation du montant TFPB (k€)	244	136	191

Je vous demande d'approuver le plan d'actions pour l'année 2019 faisant l'objet de l'avenant N°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville .

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU la délibération communautaire du 30 juin 2015 relative à l'adoption du contrat de ville ;

VU la délibération communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du 22 décembre 2015 ;

VU le projet d'avenant n°3 ci-annexé ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 4 décembre 2018 ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant N°3 à la convention du 22 décembre 2015 d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et arrêtant le plan d'actions de l'année 2019.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer l'avenant N°3 et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL